

27 avril 2004

04.342

**Question Adrien Laurent****Bôle: match à 27 ou à 29?**

Le législatif de la commune de Bôle a décidé dans les délais légaux de se soumettre à une cure d'amaigrissement (salutaire); décision: le Conseil général bôlois 2004-2008 comptera 27 membres.

Lors de sa dernière séance le Conseil général s'est entendu dire que "l'Etat" exigeait une représentation de 29 conseillers généraux et ce après une recalculation minutieuse...

Cette manière de préparer un match sans savoir combien il y aura de joueurs sur le terrain de Champ-Rond est pour le moins surprenante.

Le Conseil d'Etat peut-il nous faire savoir:

- si cette histoire est vraie?
- Si oui, s'agit-il d'un couac d'un Conseil communal harassé après une législature lourde?
- Si non, les services de "l'Etat" portent-ils une quelconque responsabilité dans cette affaire qui ne fait pas très sérieux?
- Si oui, que pense faire le Conseil d'Etat pour parvenir à l'avenir à des interprétations des textes légaux de base – même récents – un peu plus crédibles?